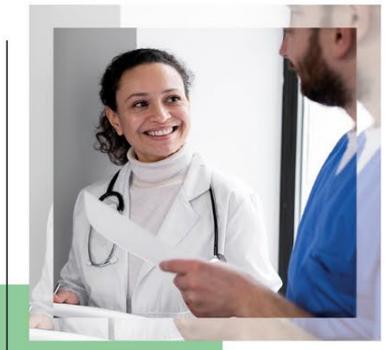


Feuille de route départementale du Calvados

BILAN
janvier 2025



La mise en œuvre du document stratégique qu'est le Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires en mettant en œuvre des projets concrets. Cette déclinaison prend la forme d'une feuille de route départementale, résultat d'une co-construction avec chaque Conseil territorial de santé (CTS).

Pour consulter la **Feuille de route du Calvados**, connectez-vous au [site internet de l'ARS Normandie](#)



Dans le Calvados, le Projet régional de santé pour la période 2023-2028 s'articule autour de 12 priorités d'action constituant le fil rouge des actions mis en œuvre :

- 

Action prioritaire #1

 - Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- 

Action prioritaire #2

 - Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- 

Action prioritaire #3

 - Améliorer la santé mentale des Normands ;
- 

Action prioritaire #4

 - Renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- 

Action prioritaire #5

 - Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- 

Action prioritaire #6

 - Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- 

Action prioritaire #7

 - Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- 

Action prioritaire #8

 - Soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;

Action prioritaire #9



• Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;

Action prioritaire #10



• Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;

Action prioritaire #11



• Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;

Action prioritaire #12



• Engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Pour consulter le Projet régional de santé complet, [consulter le site internet de l'ARS Normandie](#)



Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie

■ Diversifier l'offre d'hébergement en établissement et promouvoir les alternatives



Développement des alternatives favorisant le maintien à domicile par la mise en place de 2 centres Ressources territoriaux (CRT) à Dozulé et à Lisieux

La mission d'un centre de ressource territorial est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer à vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement.

Le développement d'un centre de ressource territorial vise à positionner la structure désignée comme un facilitateur du parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile ou dans un autre établissement ainsi qu'aux professionnels en charge de leur accompagnement.

L'enrichissement des missions des structures concernées est également conçu comme un levier pour renforcer l'attractivité des métiers et des parcours professionnels dans le champ du grand âge.

Dans le Calvados, 2 Centres Ressources Territoriaux ont été autorisés sur l'année 2024 : l'un à Dozulé porté par l'EHPAD Topaze du groupe Hom'Age et le second à Lisieux porté par l'EHPAD "les balcons du Pays d'Auge" du Centre Hospitalier.

Actif depuis juin 2024, le CRT de Dozulé s'est fortement mobilisé pour relever ce défi en multipliant les partenariats (CLIC, SSAD, SSIAD, établissements médico-sociaux...) afin d'offrir des prestations les plus adaptées aux besoins des personnes accompagnées. Il fonctionne avec une équipe pluridisciplinaire complète (infirmière, assistant de soins en gérontologie, ergothérapeute, médecin, neuropsychologue) et élabore des plans personnalisés de coordination des soins notamment. Fin 2024, après la phase de mise en place du dispositif et de conventionnement avec les acteurs, le CRT a accompagné 18 bénéficiaires.

En 2025, en complément de l'augmentation du nombre de bénéficiaires pris en charge, le CRT de Dozulé va s'engager dans des actions de formation et des ateliers à destination des professionnels et des aidants du territoire.

Le CRT du CH de Lisieux, plus récent, est en phase de recrutement avec l'arrivée prévue de professionnels début 2025. Les contacts avec les CLIC sont réguliers et une réunion d'échange avec les médecins libéraux de l'agglomération lexovienne.

L'ARS finance ces dispositifs à hauteur de 400.000 € par centre ressource territorial.

Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités

■ Mise en Place du Service d'Accès aux Soins (SAS)



Le service d'accès aux soins est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soin, accessible par le numéro 15 permettant d'apporter une réponse à une demande de soins urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder, à toute heure et en n'importe quel point du territoire à un professionnel de santé. Celui-ci pourra lui fournir un conseil médical, lui proposer une téléconsultation, l'orienter selon la situation vers une consultation de soins non programmés en cabinet, en maison ou centre de santé, vers un service des urgences ou encore, déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'un transport sanitaire.

Le SAS 14, mis en place en juin 2024, a ainsi permis de renforcer le SAMU - Centre 15 par l'organisation d'une régulation de médecine générale du lundi au vendredi entre 8h et 20h, et le samedi entre 8h et 12h. Son périmètre géographique couvre le département du Calvados. Au-delà de faciliter la régulation du SAMU 14, le SAS permet d'orienter les patients directement vers la médecine de ville et ainsi de réduire la pression sur les services d'urgences du département.

L'année 2024 a vu le dispositif progressivement monter en charge jusqu'à atteindre aujourd'hui sa vitesse de croisière grâce à l'engagement des professionnels libéraux et hospitaliers.

Ce dispositif s'est construit par étape. Dans un premier temps, il s'est agi de constituer un vivier de médecins libéraux régulateurs volontaires pour assurer une ligne de régulation du lundi au samedi sur les horaires du SAS (8h – 20h en semaine et 8h-12h le samedi). Dans un deuxième temps, des actions de formation ont été dispensées à destination des médecins généralistes volontaires du territoire et l'interopérabilité des systèmes d'information entre le SAMU et les médecins libéraux a été travaillée.

La montée en puissance du SAS s'est manifestée par le nombre croissant de patients régulés, passant d'un peu plus de 2000 au mois de septembre à près de 3300 en décembre. L'ARS accompagne financièrement le SAMU via le renforcement du nombre de postes d'assistants de régulation médicale.

Le nombre d'effections médicales est en progression constante (entre 500 et 600 par mois).

Améliorer la santé mentale des Normands

- Poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des étudiants et des jeunes :



Dans le cadre de la réforme de la santé étudiante, l'université de Caen a ouvert en 2023 un service de santé étudiant. Ce service présent sur le site de Caen et de ses 5 antennes, permet d'offrir une prise en charge médico psycho sociale adaptée aux étudiants.

Les demandes d'étudiants nécessitant une prise en charge en santé mentale sont les plus nombreuses au sein du service de santé des étudiants. Depuis fin 2023, l'équipe "santé mentale" de ce service a été renforcée d'un temps de psychiatre pour améliorer le diagnostic et l'orientation de l'étudiant.

En complément de la présence de psychologues, 3 infirmiers ont également été recrutés, avec chacun une expérience en psychiatrie, pour recevoir les étudiants pour des évaluations et des écoutes actives.

Ce dispositif a permis d'accompagner 144 étudiants sur l'année 2024 avec un nombre total de 737 consultations par un psychiatre.

L'ARS a financé ce recrutement à hauteur de 65.000 €

Renforcer l'évolution inclusive de la société

■ Création d'une nouvelle Equipe Mobile d'Appui à la scolarisation sur l'agglomération de Caen (EMAS)



Une équipe mobile d'appui à la scolarisation est une équipe médico-sociale ayant pour objectif de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en cours de reconnaissance de situation de handicap. Elle apporte une expertise et des ressources aux écoles ainsi qu'à la communauté éducative accompagnant l'enfant (enseignants, AESH, CPE ...) dans l'objectif d'éviter les ruptures de scolarisation.

L'installation des EMAS dans un établissement scolaire est une particularité normande favorisant l'interconnaissance des professionnels de l'Education Nationale et du médico-social au service des enfants et de l'amélioration des parcours de vie.

Une nouvelle équipe médico-sociale (EMAS) a été créée à la rentrée de septembre 2024 pour intervenir sur la circonscription académique de Caen 1 (30 établissements concernés), au côté des EMAS déjà existantes sur le département du Calvados (Virois, Falaise, le Bessin et le Pays d'Auge). Le pilotage de cette nouvelle EMAS est portée par la ligue de l'enseignement. Elle est localisée dans les locaux de l'école élémentaire Jean Goueslard à Fleury-sur-Orne. Elle est composée d'une éducatrice spécialisée, ainsi que d'un temps d'orthophoniste et de psychologue.

Sur la période d'activité du dernier trimestre 2024, l'EMAS a été sollicitée pour 9 interventions. Ces interventions sont réalisées en complément des dispositifs existants dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et les chefs d'établissements.

En complément de l'accompagnement des acteurs de la communauté éducative, les professionnels de l'EMAS ont également élaboré une démarche de sensibilisation au développement socio émotionnel de l'enfant à destination des équipes pédagogiques.

L'EMAS est financée dans le cadre du PRIAC 2024-2028 (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) pour un montant de 100.000 €/an

Pour rappel, 4 autres EMAS existent déjà sur le territoire du Calvados sur les circonscriptions scolaires de Falaise, du bocage Virois, du Bessin et du Nord Pays d'Auge permettant de couvrir au total 107 établissements scolaires.

Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins

■ Création de 3 places d'appartements de coordination thérapeutique pour faciliter la sortie de détention



Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) proposent un hébergement à titre temporaire pour des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.

Trois places supplémentaires aux places déjà portées par la Croix-Rouge Française ont été créées dans le courant de l'année 2024 grâce à un partenariat entre l'ARS, la DDETS et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Ces 3 logements se situent dans l'agglomération caennaise (un des 3 logements a été adapté aux normes PMR) et ont été mis à disposition personnes sortants de détention souffrant de maladie chronique. Les collaborations avec le SPIP ont favorisé l'accueil de deux premières personnes sous bracelet électronique et d'une troisième en fin de peine avec un suivi socio-judiciaire.

Au total sur le département du Calvados, le nombre de places en ACT est désormais de 35 places réparties sur le territoire en fonction des demandes ; le territoire de l'agglomération caennaise concentre le plus grand nombre de places (25 à 30 places). Il est à noter que 25 places complémentaires sont déployées hors les murs.

En parallèle de cette action finalisée dans le courant de l'année 2024, des travaux sont en cours entre le SPIP et la Croix-Rouge Française pour définir des modalités de préparation de la sortie des détenus vers ces dispositifs.

Plus globalement, l'ARS poursuit le travail de consolidation des capacités de réponse aux besoins de santé des personnes suivies dans les structures de veille sociale et d'hébergement.

L'ARS a financé la mise en place de ces nouvelles places pour un montant de 109.000 €.

Soutenir l'usager comme acteur du système de santé

- Accroître la formation et l'accompagnement des usagers-acteurs du système de santé et renforcer leur participation aux instances de démocratie sanitaire



Déploiement du projet Réflexe santé Normandie : accompagner les familles au quotidien en améliorant la pertinence du recours aux soins par ces familles

L'ARS Normandie et ses partenaires ont lancé en 2023 la campagne "Réflexe santé : face aux petits maux de mon enfant, j'adopte les bons réflexes !" pour accompagner les familles au quotidien.

"J'observe j'agis, je surveille et je protège"

Cette campagne « Réflexe santé » regroupe un volet communication de fiche pédagogique sur les maux du quotidien disponible sur le site de l'ARS et auprès des professionnels de santé et partenaires de proximité (CCAS par ex.) et un volet d'atelier à destination des familles pour les accompagner dans l'appropriation des principaux messages et conduites à tenir.

Courant 2024, afin de rendre accessible les fiches pédagogiques Réflexe Santé au plus grand nombre, l'ARS a entamé un processus de traduction des contenus en 7 langues.

Dans le Calvados, trois porteurs ont répondu à l'appel de l'ARS pour lancer le projet sur leur territoire, en binôme professionnel de santé - professionnel du social ou du médico-social.

Il s'agit du pôle de santé d'Isigny-sur-Mer, en lien avec l'école de parents et des éducateurs de Bayeux ; du Pôle de Santé de Iffs en partenariat avec la ville de Iffs, et du pôle de santé d'Hérouville-Saint-Clair en partenariat avec le centre socio-culturel et la CAF.

Au cours du 1er semestre 2024, ces trois binômes ont pu proposer le cycle de trois ateliers auquel s'est ajoutée une action de formation de sensibilisation aux gestes qui sauvent en pédiatrie, animée par l'UDPS 14 (Union Départementale des Premiers Secours) :

- Atelier "Comment réagir quand mon enfant a de la fièvre ou a du mal à respirer"
- Atelier "Comment réagir quand mon enfant s'est cogné la tête ou pleure beaucoup ?"
- Atelier "Comment réagir quand mon enfant a la diarrhée ou est constipé"

En 2025, des nouvelles perspectives se sont ouvertes à Hérouville St Clair, Deauville et Honfleur avec l'appui de l'Atelier santé ville d'Hérouville St Clair et du coordinateur du réseau territorial de promotion de la santé (RTPS).

L'ARS a apporté un soutien financier aux professionnels de santé libéraux ainsi qu'à l'École de parents et des éducateurs.

Perspectives régionales 2025

■ Santé mentale & psychiatrie



Après l'activité physique et sportive en 2024, **la santé mentale sera la Grande cause nationale pour l'année 2025** et se déclinera en région autour de **quatre objectifs prioritaires** :

- **la déstigmatisation**, afin de changer le regard des Français sur les troubles psychiques et les troubles mentaux,
- **le développement de la prévention et du repérage précoce**, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,
- **l'amélioration de l'accès aux soins partout** sur le territoire français, par la gradation des parcours, le développement des nouveaux métiers de la santé mentale en veillant aux soins des personnes les plus fragiles et présentant les troubles les plus complexes,
- **l'accompagnement des personnes concernées** dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne, comme la formation, l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs, etc.

La réalisation de ces objectifs s'appuiera sur les actions déjà engagées en la matière, notamment dans le cadre de **la feuille de route nationale Psychiatrie et santé mentale 2018-2026** et de sa traduction régionale.

L'année 2025 sera également l'année de lancement de **la 2nde édition des 7 Projets territoriaux de santé mentale de Normandie (PTSM)** qui aborderont l'ensemble des dimensions de la Grande Cause Nationale avec une transversalité intégrale des enjeux sanitaires, médico-sociaux et de prévention et promotion de santé sur la santé mentale et psychiatrie dans les territoires avec l'ensemble des acteurs impliqués.
En savoir plus sur les PTSM [en cliquant ici](#).

■ Attractivité des métiers de la santé



Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population.

Le Projet régional de santé 2023-2028 prévoit donc des actions visant à **améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie**, notamment en pilotant **un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social**, en lien avec la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'Assurance Maladie, France Travail et l'ensemble des partenaires.

Ce plan régional vise à :

- **recenser les dispositifs régionaux** permettant d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ;
- **faire converger la politique des acteurs institutionnels** au profit des employeurs permettant de compléter / alimenter le plan d'action.

Afin de répondre à ces défis, **une démarche partenariale** portant plus largement sur l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social a été initiée en octobre dernier, au travers d'une **feuille de route régionale** ([pour la télécharger, cliquer ici](#)) s'articulant autour de **six axes** :

- **informer, orienter, valoriser** les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion,
- **adapter l'appareil de formation** aux besoins et développer les parcours professionnels,
- **faire évoluer les pratiques pour mieux attirer et maintenir en poste,**
- **baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail pour retrouver de l'attractivité,**
- **soutenir les soignants dans l'exercice de leurs fonctions,**
- **disposer d'outils d'aide à la décision afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.**

La mise en œuvre de cette feuille de route **se poursuivra en 2025.**

■ Préparation de l'arrivée de la 4^{ème} année de Médecine générale dans les territoires



La **médecine générale** était la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années de formation en troisième cycle de médecine, sans phase de consolidation, ni d'accès au statut de docteur junior. Cet **allongement de la formation** adopté via la loi de financement de la sécurité sociale 2024 vise à rénover et **compléter la formation** des futurs médecins généralistes avec une 4^{ème} année dite de **docteur junior ambulatoire, à accompagner les jeunes professionnels** dans leur futur exercice et **faciliter leur installation** dès la fin du cursus de formation.

Cette **année supplémentaire** sera essentiellement effectuée en **stage ambulatoire** (cabinet libéral, maisons de santé pluriprofessionnelles...) sous un régime d'autonomie supervisée par un ou plusieurs **praticiens agréés-maîtres de stage des universités**. Les internes concernés seront incités à réaliser ces stages dans **les zones sous denses**. Sur la base du projet professionnel de l'étudiant, le stage pourra aussi être réalisé en centres de santé, en établissements de santé et d'autres types de structures (services de protection maternelle et infantile, services de planification familiale par exemple). Cette expérience diversifiée préparera les futurs médecins de soins ambulatoires de première ligne à des exercices complémentaires dans les territoires.

Les **premiers étudiants** entreront en 4^{ème} année de formation à la **rentrée universitaire 2026-2027**. Les **travaux sont engagés** afin de préparer l'arrivée de ces étudiants sur les terrains de stage **en lien avec les médecins généralistes et les élus des territoires**.



ARS Normandie
Direction départementale du Calvados

Espace Claude Monet • 2 place Jean Nouzille
CS 55035 • 14 050 CAEN Cedex 4
ars-normandie-dd14@ars.sante.fr

